

Activité économique dans l'industrie de la construction - La vigueur de l'activité demeure au rendez-vous dans la construction en 2020



NOUVELLES FOURNIES PAR

Commission de la construction du Québec →

Déc 10, 2019, 10:00 ET

MONTREAL, le 10 déc. 2019 /CNW Telbec/ - L'activité dans l'industrie de la construction en 2019 aura atteint un niveau record, avec 177,0 M d'heures travaillées à travers la province, en hausse de 9 % comparativement à 2018. Ce niveau surpasse le dernier record de 2012, qui atteignait alors 165,5 M d'heures. Bien qu'un léger repli soit attendu en 2020, l'activité demeurera élevée, avec un total attendu de 173,5 M d'heures travaillées, en baisse de 2 %. Ce recul s'explique par une performance plus faible dans tous les secteurs (entre 3 % et 6 %), à l'exception du secteur institutionnel et commercial, qui demeurera stable.

C'est ce que révèle *Perspectives 2020*, un document publié aujourd'hui par la Commission de la construction du Québec (CCQ).

Des données régionales sont disponibles au bas de ce communiqué.

Activité économique par secteur

Après avoir connu une quatrième année consécutive de hausse d'activité en 2019, le **secteur du génie civil et de la voirie** prévoit enregistrer une baisse de 6 %, pour atteindre 33 M d'heures travaillées en 2020. Le principal facteur qui explique cette diminution est la fin de la construction

du nouveau pont Samuel-De Champlain, cet automne. Pour leur part, les acteurs publics, notamment le gouvernement du Québec ainsi que la Ville de Montréal, prévoient maintenir leurs investissements à des niveaux semblables à ceux de 2019.

Un déclin modéré sera observé dans le **secteur industriel**, qui enregistrera un total d'heures travaillées de 11,5 M, soit 4 % de moins qu'en 2019. Ce résultat s'explique par la mise en veille et la suspension de certains projets d'envergure, conséquence d'un contexte où l'incertitude entourant les marchés internationaux déprime les investisseurs, le prix des matières premières demeure faible et la production industrielle mondiale ralentit.

L'activité dans le **secteur institutionnel et commercial** demeure à un sommet historique en 2020, enregistrant 98 M d'heures travaillées pour une deuxième année consécutive. Les investissements soutenus dans le secteur institutionnel et le grand nombre de projets commerciaux sont en grande partie responsables de cette remarquable performance. Plusieurs chantiers dans le domaine de la santé (dernière phase du CHUM, nouveau complexe hospitalier du CHU de Québec), les investissements importants dans la construction et la rénovation des écoles ainsi que de nombreux projets commerciaux mixtes d'envergure alimentent l'effervescence dans ce secteur.

Enfin, malgré un léger recul anticipé de 3 %, les perspectives dans le **secteur résidentiel** demeurent prometteuses pour 2020 avec 31,0 M d'heures travaillées. Malgré une diminution dans l'émission de permis de bâtir, le marché de la revente restera fort et favorisera les vendeurs, alors que les bas niveaux de stocks d'unités invendues et les faibles taux d'inoccupation dans les logements locatifs maintiendront une pression sur la demande de logements.

Activité régionale

Variation du nombre d'heures travaillées

Région	2019	2020
	Estimation	Prévision
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	10 %	-7 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	24 %	-1 %
Québec	3 %	1 %
Mauricie-Bois-Francs	0 %	-7 %
Estrie	12 %	-1 %
Grand Montréal	9 %	-2 %
Outaouais	20 %	-5 %
Abitibi-Témiscamingue	16 %	-12 %
Baie-James	12 %	-5 %
Côte-Nord	16 %	-15 %
Ensemble du Québec	9 %	-2 %

Une liste des principaux projets est également disponible dans la publication.

À propos de la Commission de la construction du Québec

Créée en 1987, la Commission de la construction du Québec est responsable de l'application de la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (Loi R-20), qui encadre cette industrie. Elle offre de nombreux services aux clientèles qu'elle dessert, notamment pour tout ce qui a trait à la formation professionnelle, à la gestion de la main-d'œuvre et à l'application des conventions collectives de l'industrie de la construction.

Pour obtenir plus de renseignements, visitez le ccq.org.

Site Web : ccq.org

[Facebook.com/ccq](https://www.facebook.com/ccq)

SOURCE Commission de la construction du Québec

Renseignements: Pascal Gingras, Direction des affaires publiques et des communications,
Commission de la construction du Québec, 514 341-7740, poste 6634, pascal.gingras@ccq.org

Liens connexes

<http://www.ccq.org/>

